



A1. CONSEILLER DES CONTRATS

M. Brent Hygaard
Spécialiste en approvisionnement
Projets immobiliers
Approvisionnement dans les missions
realproperty-contracts@international.gc.ca

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DDR)

Commentaires :

Nom et adresse du répondant —

Téléphone : _____

Courriel : _____

A2. TITRE Services de construction internationaux	
A3. NO. DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DDR) : 20-173852-BH	A4. DATE 09 avril, 2020
A5. RFI DOCUMENTS 1. Page tire de la demande de renseignements (DDR) 2. Instructions générales (Section I) 3. Annexe A – Ébauche de la description des services requis 4. Annexe B – Questions à l'intention de l'industrie	
En cas d'incompatibilité, d'incohérences ou d'ambiguïté dans le libellé de ces documents, le document qui apparaît en tête de la liste ci-dessus prévaudra.	
A6. SOUMISSION DE LA PROPOSITION Pour être valides, les propositions doivent avoir été reçues au plus tard à 14 h HAE (heure avancée de l'est) le 19 mai, 2020 . Aux présentes, cette date est appelée « date de clôture ».	
Seules les copies électroniques seront acceptées et reçues à l'adresse suivante : realproperty-contracts@international.gc.ca	
À l'attention de : Brent Hygaard DDR n° : 20-173852-BH Les répondants doivent veiller à ce que leurs nom et adresse ainsi que la date de clôture et le numéro de la DDR soient clairement inscrits dans le champ « Objet » du courriel.	
Renvoi des réponses : Les réponses à la présente DDR ne seront pas renvoyées.	
A7. Examen des réponses Étant donné que la présente DDR n'est pas une demande de propositions et qu'aucun contrat ne sera attribué en raison seulement de la DDR, le Canada se réserve le droit de regarder les réponses dès leur réception, s'il désire consulter les répondants avant la date de clôture..	
A8. RENSEIGNEMENTS Toutes les demandes de renseignements ou questions relatives à la présente DDR doivent être présentées par écrit à : realproperty-contracts@international.gc.ca au plus tard le 12 mai, 2020 , afin d'accorder suffisamment de temps pour y répondre. Comme il ne s'agit pas d'une DS, le Canada ne répondra pas nécessairement par écrit et ne distribuera pas forcément les réponses aux répondants.	
A9. LANGUE Les réponses doivent être soumises en anglais ou en français uniquement.	



INSTRUCTIONS GÉNÉRALES SECTION I

TABLE DES MATIÈRES

1. Titre
 2. But et nature de la demande de renseignements
 3. Stratégie de participation de l'industrie prévue
 4. Consignes à suivre pour répondre à la présente demande de renseignements
 5. Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales
 6. Notes aux fournisseurs intéressés
 7. Coûts relatifs aux réponses
 8. Traitement des réponses
 9. Présentation des réponses
- ANNEXE A – ÉBAUCHE DE L'ÉNONCÉ DES TRAVAUX
ANNEXE B – QUESTIONS À L'INTENTION DE L'INDUSTRIE



1. Titre

International Construction Services

2. But et nature de la demande de renseignements

Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD) demande à obtenir des commentaires de l'industrie sur un programme visant à améliorer la sécurité physique de ses installations, bureaux et résidences officielles et, dans certains cas, des résidences du personnel.

Les objectifs de la présente DDR sont :

- a. informer l'industrie de ce futur besoin;
- b. trouver des solutions et des démarches possibles pour répondre aux besoins du MAECD;
- c. obtenir des commentaires de l'industrie sur la Description des services proposée qui se trouve à l'annexe A et qui contient une description préliminaire du besoin;
- d. harmoniser les attentes du MAECD à la capacité et à l'expérience de l'industrie;
- e. fournir un préavis pour permettre aux parties intéressées d'obtenir/initier les attestations de sécurité requises.

3. Stratégie de participation de l'industrie prévue

La présente DDR a pour but d'évaluer l'intérêt de l'industrie et d'explorer les options possibles pour atteindre les objectifs du MAECD, indiqués au point 2, « But et nature de la demande de renseignements ».

La présente DDR comprend, à l'annexe B, des questions à l'intention de l'industrie et pour lesquelles le MAECD a besoin de commentaires.

On invite les fournisseurs à passer en revue l'ébauche de la description des services, qui se trouve à l'annexe A, et à répondre aux questions qui se trouvent à l'annexe B.

Les participants de l'industrie auront l'occasion d'obtenir de plus amples précisions sur les questions posées dans le cadre de la DDR à l'annexe B.

4. Consignes à suivre pour répondre à la présente demande de renseignements

Les répondants doivent savoir que ce document est une DDR uniquement, et non pas une invitation à soumissionner (IAS). En ce sens, ils sont priés de formuler leurs observations, leurs préoccupations et, le cas échéant, d'autres recommandations concernant la façon dont pourraient être satisfaits les exigences ou les objectifs décrits dans la présente DDR.

Les réponses à la DDR doivent également préciser clairement tout renseignement supplémentaire ou point à clarifier qu'il y aurait lieu d'inclure dans un futur document d'invitation à soumissionner. Les répondants sont également invités à fournir leurs commentaires sur le contenu, la forme et la manière dont l'information est structurée dans les documents préliminaires joints à la présente DDR.

Les répondants doivent expliquer les hypothèses qu'ils avancent dans leurs réponses. L'information de mise en marché ou de promotion communiquée en même temps que les réponses sera ignorée.

Les réponses ne serviront pas aux fins d'un processus compétitif ou d'évaluation comparative. Par conséquent, elles ne sont pas assujetties à une structure officielle ou à un format officiel. Les répondants ne devraient pas hésiter à fournir les renseignements qu'ils estiment utiles et pertinents à l'élaboration de documents d'invitation à soumissionner pour l'acquisition de produits et/ou de services visant à répondre aux exigences du MAECD.

Pour faciliter l'examen et pour maximiser la valeur des réponses, le MAECD demande que les répondants à la présente DDR indiquent les questions de l'annexe B auxquelles se rapporte l'information fournie. Cela aidera le MAECD à rassembler et à réunir les renseignements fournis concernant des aspects précis du besoin.



Toute modification apportée à la présente DDR sera affichée sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG). Le Canada demande aux répondants de consulter régulièrement le site Achatsetventes.gc.ca pour savoir si des modifications ont été apportées, le cas échéant.

L'information contenue dans le présent document n'est pas définitive, et les répondants doivent assumer que le MAECD pourrait ajouter de nouvelles exigences à toute invitation à soumissionner qui serait ultimement publié par le Canada. Les répondants doivent également assumer que le MAECD pourrait supprimer ou modifier les exigences, à sa seule et entière discrétion.

5. Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales

La liste suivante est un exemple de lois, d'accords commerciaux et de politiques gouvernementales qui pourraient avoir des conséquences sur une demande de propositions.

1. Accord de libre-échange canadien (ALEC)
2. Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC)
3. Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECC)
4. Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)
5. Accords de libre-échange entre le Canada et le Chili/la Colombie/le Honduras/le Panama
6. Accord de libre-échange Canada-Pérou
7. Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG)
8. Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones
9. Ententes sur les revendications territoriales globales
10. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi

6. Notes aux fournisseurs intéressés

La présente DDR ne constitue pas un appel d'offres ni une invitation à soumissionner. Elle ne donnera pas lieu à une entente ni à un marché. La présente DDR ne constitue nullement un engagement de la part du gouvernement du Canada, et elle n'autorise aucunement les éventuels répondants à entreprendre des travaux dont le coût pourrait être réclamé au Canada. Par conséquent, les fournisseurs éventuels de biens ou de services décrits dans la présente DDR ne doivent pas réserver des stocks ou des installations ni affecter des ressources en fonction des renseignements contenus dans le présent document. La DDR ne donnera pas lieu non plus à l'établissement d'une liste de fournisseurs.

Enfin, elle ne doit pas être considérée comme un engagement de la part du gouvernement du Canada à émettre une invitation à soumissionner subséquente ou à attribuer un contrat pour les travaux décrits dans les présentes. La présente DDR ne vise qu'à obtenir l'avis de l'industrie sur les éléments qui y sont décrits.

Même si les renseignements recueillis peuvent être fournis sous la forme d'information commerciale confidentielle (dans ce cas, ils seront traités en conséquence par le Canada), le Canada peut les utiliser dans le cadre de la rédaction des spécifications relatives au rendement (qui peuvent faire l'objet de modifications) et de la planification budgétaire.

Les répondants sont encouragés à indiquer, dans les renseignements fournis au Canada, tout renseignement qu'ils considèrent comme exclusif, personnel ou appartenant à un tiers. Il est à noter que le Canada pourrait se voir obligé, en application de la loi (p. ex., en réponse à une demande formulée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*), à divulguer des renseignements exclusifs ou des renseignements commerciaux de nature délicate concernant un répondant (pour en savoir davantage : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/>).

La participation à la présente DDR est encouragée, mais elle n'est pas obligatoire. La présente demande de renseignements ne servira pas à établir une liste limitée de fournisseurs éventuels pour des travaux à venir. De plus, la participation à la présente DDR n'est ni une condition ni un préalable pour participer à toute invitation à soumissionner subséquente.



7. Coûts relatifs aux réponses

Le Canada ne remboursera pas les dépenses engagées pour répondre à la présente DDR. Tous les répondants sont responsables du transport, de l'hébergement, des repas et du stationnement de leur représentant ainsi que de toute autre dépense liée à la participation aux activités de la stratégie de participation. Le Canada ne remboursera aucun fournisseur ni aucun participant pour des dépenses engagées afin de répondre aux questions du Canada ni pour participer aux rencontres ou à d'autres événements pendant le processus de consultation.

8. Traitement des réponses

Utilisation des réponses : Les réponses ne feront pas l'objet d'une évaluation formelle. Toutefois, le Canada pourra les utiliser afin d'élaborer ou de modifier l'approche d'approvisionnement, de même que tout document provisoire contenu dans la présente DDR. Le Canada examinera chacune des réponses reçues d'ici la date de clôture de la DDR. Cependant, s'il le juge opportun, il pourrait examiner les réponses reçues après la date de clôture de la DDR. Le Canada peut également, à sa discrétion, communiquer avec tout répondant afin de poser des questions supplémentaires ou d'obtenir des précisions sur un aspect quelconque d'une réponse.

Équipe d'évaluation : Une équipe d'évaluation composée de représentants du MAECD examinera les réponses reçues. Le Canada se réserve le droit d'engager tout consultant indépendant ou d'utiliser toute ressource du gouvernement du Canada qu'il juge nécessaire pour examiner les réponses. Les réponses ne seront pas nécessairement toutes examinées par l'ensemble des membres de l'équipe d'examen.

Confidentialité : Les répondants devraient indiquer les parties de leur réponse qu'ils jugent de nature exclusive ou confidentielle. Le Canada traitera ces renseignements de façon confidentielle, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*.

9. Présentation des réponses

Les soumissions doivent être présentées uniquement au ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD), au plus tard à la date, à l'heure et à l'adresse indiquées à la page 1 de la DDR. Le Canada n'assumera aucune responsabilité en ce qui concerne les propositions envoyées à une autre adresse.

Les répondants doivent veiller à ce que leur nom ainsi que le numéro de la DDR soient clairement indiqués dans l'objet du courriel renfermant la proposition. Il incombe au répondant de confirmer que sa soumission a été reçue à temps et à la bonne adresse.

Il est possible d'envoyer plus d'un courriel au besoin (si le même fichier est envoyé plus d'une fois, c'est celui reçu en dernier qui sera évalué, de sorte que ceux reçus antérieurement ne seront pas ouverts).

Le Canada demande aux répondants de présenter leurs propositions électroniques au format de document portable (.pdf) ou au format Microsoft Office, version 2003 ou ultérieure..

Les répondants doivent respecter les critères de mise en page décrits ci-après, pendant la préparation de leur proposition ::

- (a) la police de caractères doit faire au moins 10 points;
- (b) tous les documents doivent être formatés pour être imprimés sur des feuilles de 8,5 po x 11 po (21 cm x 27,5 cm) ou sur papier A4;.
- (c) Par souci de clarté et afin de permettre une évaluation comparative, les répondants doivent répondre en utilisant les mêmes rubriques et la même structure de numérotation que celles de la présente DDR..

Le Canada se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne les propositions reçues en retard parce que le courriel a été bloqué par un serveur pour les raisons suivantes :

- la taille totale des soumissions électroniques excéder 10 mégaoctets;
- Le courriel a été bloqué ou mis en quarantaine parce qu'il contenait un code exécutable (y compris des macros);
- Le courriel a été bloqué ou mis en quarantaine parce que notre serveur n'accepte pas certains fichiers, comme ceux avec l'extension .rar ou .exe, les fichiers cryptés .zip et .pdf, etc.



Les liens vers un service de stockage en ligne (tels que Google Drive™, Dropbox™, etc.) ou vers un autre site Web, un service d'accès par protocole de transfert de fichiers (FTP) ou tout autre dispositif de transfert de fichiers, ne seront pas acceptés.

Il est fortement recommandé aux répondants de demander au conseiller des contrats de confirmer que la totalité de leur proposition a été reçue. À ce titre, lorsque plus d'un (1) courriel contenant des documents, y compris le devis, il est recommandé de numéroter les courriels et d'indiquer le nombre total de courriels envoyés en réponse à la DDR.

Il incombe au répondant :

1. de déposer une proposition complète au plus tard à la date et à l'heure de clôture;;
2. de déposer une proposition uniquement à l'adresse de courriel qui figure sur la page 1 de la DDR;
3. de déposer une proposition complète au plus tard à la date et à l'heure de clôture;
4. de déposer une proposition uniquement à l'adresse de courriel qui figure sur la page 1 de la DDR;
5. de veiller à ce que le nom du répondant et le numéro de la demande de propositions soient clairement indiqués dans l'objet du courriel renfermant la proposition.



ANNEXE A – ÉBAUCHE DESCRIPTION DES SERVICES

1. TITRE DU PROJET

Besoins en matière de construction internationale

2. CONTEXTE

Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD), plus précisément la Direction générale des biens, est désigné comme l'organisme responsable de tous les biens immobiliers à l'extérieur du Canada qui appuient les services diplomatiques et consulaires. Le MAECD est également l'organisme de services communs qui fournit des services d'hébergement à l'étranger à d'autres partenaires canadiens.

3. OBJECTIFS

L'objectif principal des travaux est de réunir une équipe de ressources de construction nécessaires pour effectuer des services de démolition ou d'aménagement ou de rénovation dans des locaux de bureaux sécurisés d'environ 50 m² à 100 m² dans les installations du MAECD à l'étranger (hors du Canada). Ces travaux ont généralement une valeur de 50 000 à 800 000 dollars canadiens et nécessitent que l'entrepreneur soit sur place pendant une période pouvant aller jusqu'à huit (8) semaines. Les travaux ne sont pas limités à l'objectif principal et d'autres tâches similaires peuvent être requises, selon ce qui est déterminé par le MAECD et le représentant du Ministère.

4. PORTÉE

La portée des travaux concerne les projets de construction et comprend ce qui suit :

La démolition et la reconstruction de conduits, de murs, de murs en béton, de murs en blocs, de portes avec bâtis, de réseaux de conduits d'air, d'appareils de CVCA, de revêtements de sol, etc., ou le réacheminement de conduits d'alimentation et de communication (possiblement de câbles de fibres optiques), le branchement de sources d'alimentation et leur rebranchement dans des secteurs sécurisés des installations du MAECD dans des centres internationaux d'envergure.

Les projets de construction (tâches) peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, toutes les tâches nécessaires habituellement requises pour la livraison d'une installation sécurisée se trouvant dans un bâtiment du gouvernement du Canada, comme :

1. la démolition;
2. les travaux de réparation;
3. les travaux d'aménagement;
4. la fourniture, l'achat sécurisé, livraison sécurisée, l'entreposage sécurisé et déplacement sécurisé des matériaux;
5. l'élimination sécurisée des déchets et des débris de construction;
6. la modification des murs de tous les types de construction;
7. l'installation de portes, de bâtis de porte, de conduits, d'appareils de CVCA, de revêtements de sol, etc. ;
8. l'enlèvement, la réparation et le réacheminement de l'alimentation électrique (systèmes nord-américains de 120 V et systèmes internationaux de 220 V) et des conduits de communication (éventuellement fibre optique);
9. la mise hors service de locaux;
10. le débranchement, la relocalisation et le rebranchement des sources d'alimentation dans les secteurs sécurisés des installations du MAECD dans les grands centres internationaux.

Avant de se procurer les matériaux pour les travaux à expédier sur le chantier par le MAECD, l'entrepreneur doit examiner les plans d'aménagement et estimer la quantité de matériaux et d'outils spécialisés nécessaires pour les travaux, avec un degré de précision prédéterminé. L'entrepreneur peut également être tenu de faire appel à des experts et des ressources qualifiés pour l'aider à se procurer des matériaux et à s'assurer que les matériaux achetés sont expédiés sur le chantier.

Les types de biens immobiliers faisant l'objet de ces projets dans le cadre de ce contrat comprennent, sans s'y limiter, les logements du personnel, les résidences officielles et les chancelleries, y compris leurs terrains. Les biens concernés peuvent appartenir à l'État ou être loués et sont parfois situés dans des installations à locataires multiples.



5. RESSOURCES DE L'ENTREPRENEUR

L'équipe de projet est généralement composée des catégories de ressources suivantes : les chefs de projet basés au siège, les chefs d'équipe de construction, les ressources générales de construction, les électriciens, les ressources mécaniques et les ressources en main-d'œuvre.



ANNEXE B — QUESTIONS À L'INTENTION DE L'INDUSTRIE

Les questions suivantes sont des éléments clés au sujet desquels le MAECD souhaite obtenir de la rétroaction. Les répondants sont invités à transmettre leurs commentaires ou suggestions librement; le MAECD leur demande toutefois de commenter en particulier les sujets mentionnés dans les questions suivantes. Le MAECD demande aussi que les répondants indiquent le numéro de la question visée par les propos.

- Q1. Disposez-vous actuellement d'attestations de sécurité pour vos installations et/ou votre personnel et, dans l'affirmative, à quel niveau et selon quelles normes nationales?
- Q2. Êtes-vous en train d'obtenir des attestations de sécurité pour vos installations et/ou votre personnel et, si oui, à quel niveau et selon quelles normes nationales ? Quand pensez-vous que les attestations seront terminées?
- Q3. Si vous n'avez pas d'attestation de sécurité pour les installations et/ou le personnel, êtes-vous prêt à vous soumettre au processus avec le parrainage du MAECD? Vous trouverez des détails sur le processus d'enquête de sécurité canadien, notamment sur la façon d'obtenir l'attestation de sécurité requise pour votre organisation, de nommer un agent de sécurité de l'entreprise et d'obtenir une attestation de sécurité pour votre personnel à l'adresse suivante <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/enquete-screening-fra.html>
- Q4. Quelle est la gamme de services que vous offrez?
- Q5. Avez-vous une expérience internationale de la construction (définie comme ayant effectué des travaux en dehors du pays où se trouve votre siège) et si oui, veuillez préciser les lieux (ville/pays du siège, ville/pays du lieu de travail) et le type de projets.
- Q6. Souhaitez-vous participer à de futurs travaux du MAECD tels que décrits dans l'ANNEXE A?
- Q7. Avez-vous des suggestions concernant d'autres moyens de réaliser les travaux achevés décrits à l'ANNEXE A?
- Q8. Avez-vous une expérience des projets de construction dans des installations, des secteurs, des salles blanches ou des laboratoires sécurisés?
- Q9. Avez-vous la capacité de travailler sur plusieurs projets simultanément, comme décrit à l'ANNEXE A?
- Q10. Quelle est la fourchette de valeur (en dollars canadiens) du type de projets de construction sur lesquels vous travaillez?
- Q11. Quelle est la taille actuelle de votre réserve de ressources?
- Q12. Avez-vous de l'expérience dans l'estimation et l'achat de matériaux? Quelle est votre méthodologie en matière d'estimation des quantités de matériaux pour garantir l'exactitude des matériaux envoyés sur le chantier?